

Projet Alimentaire territorial : Vers une labellisation de niveau 2



Lauréate de l'appel à projet « Programme alimentaire national » en 2019, Saint-Flour Communauté est la 1^{ère} structure cantalienne porteuse d'un **Projet Alimentaire Territorial** labellisé niveau 1 (émergence) sur le plan national.

Le 13 décembre 2024, les différents partenaires du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de

Saint-Flour Communauté se sont réunis afin de préparer la labellisation au niveau 2. Ce moment clé dans l'avancement du projet a permis de faire le point sur les réalisations, d'identifier les possibilités d'intégration des nouveaux critères et de discuter des prochaines étapes pour pérenniser le projet.

Cette démarche concertée et participative permettra la mise en œuvre d'actions portées par Saint-Flour Communauté et par l'ensemble des partenaires. Saint-Flour Communauté assure la coordination et l'animation du programme.

Rétrospective sur les actions déjà menées

Un moment a été pris pour retracer l'évolution du PAT depuis sa labellisation au niveau 1. Plusieurs étapes ont été mises en œuvre, notamment :

- Concertation (séminaires de rencontre, ateliers de travail par thématique/enjeux prioritaire)
- Diagnostic (travail de rencontre des acteurs et d'analyse du territoire)



La prolongation du PAT de niveau 1

En novembre 2024, la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la

forêt) a accordé à Saint-Flour Communauté la prolongation du PAT I jusqu'à juin 2025.

Ce qui permet de préparer la future candidature au PAT II grâce à une nouvelle concertation (finalisation du plan d'actions et priorisation, indicateurs de suivi, accompagnement de la mise en oeuvre) et une nouvelle gouvernance.

Trois thèmes ont été abordés lors de cette réunion, pour former des groupes de travail en lien avec les exigences de la labellisation au niveau 2 :

I Agriculture, restauration collective et économie locale

II Accessibilité alimentaire, santé et éducation

III Patrimoine alimentaire, culturel, durabilité et environnement

Le PAT de niveau 1 qui a déjà identifié la restauration collective comme un axe fort continue et la labellisation de niveau 2 si elle est accordée, viendra enrichir nos actions pour un bénéfice encore plus fort pour notre territoire !

Précisions sur les possibilités d'intégration au niveau 2

L'ambition de la labellisation niveau 2 ouvre de nouvelles perspectives pour enrichir le PAT. C'est une étape décisive pour continuer à construire un système alimentaire durable et rémunérateur pour les agriculteurs sur le territoire. Le label donne de la visibilité aux actions qui s'inscrivent dans les objectifs du PAT.

Les partenaires sont mobilisés pour intégrer de nouvelles actions tout en renforçant la collaboration entre tous les acteurs du territoire.

Si vous êtes intéressé pour intégrer cette démarche, contactez **Wiebke Döscher, 04 71 60 71 76, projet.alimentaire@saintflourco.fr**.